

elle exploite son entreprise à prix coûtant. Les dépenses du mois sont facturées à chaque chemin de fer selon le nombre des wagons qu'il a eus au terminus ce mois-là.

M. JOHNSTON (*Bow-River*): Le même arrangement vaut-il aux endroits où l'on trouve une compagnie de terminus du même genre?

M<sup>e</sup> McDONALD: C'est le seul endroit que je puisse voir où nous ayons organisé une compagnie en commun. Sauf erreur, c'est une compagnie en commun qui exploite l'hôtel à Vancouver.

M. CAVERS: Oui.

M. JOHNSTON (*Bow-River*): La compagnie en question a-t-elle été constituée dans le but de faciliter l'exploitation en commun d'installations ferroviaires par les deux chemins de fer?

M<sup>e</sup> McDONALD: Oui.

M. JOHNSTON (*Bow-River*): Pour qu'une compagnie de ce genre existe, il faut qu'il y ait une gare commune ou utilisation des mêmes voies par des chemins de fer différents.

M<sup>e</sup> McDONALD: En effet.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Je vois sur le plan colorié en bleu quelque chose qui me paraît intéressant au sujet du parc à wagons de la rue Rees. Le calcul des échelles de dimensions me dérouté un peu, mais, si je ne me trompe, la voie ferrée projetée longe la rue Fleet, de l'avenue Spadina à la rue Rees.

M. GRIFFITH: C'est bien cela.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Est-ce là l'usage qui convient à des biens-fonds d'une aussi grande valeur? Je suis sûr que la Commission du havre leur attribue une valeur considérable. Ces voies ne pourraient-elles pas être aménagées ailleurs que le long de la rue Fleet? Elles longent le côté sud de la rue Fleet.

M. GRIFFITH: Je ne puis répondre à cette question, monsieur le président. Les commissaires sont convenus de réserver la zone indiquée sur le plan. On y voit la disposition projetée des lieux, mais les plans pourraient bien être sensiblement modifiés quand on en sera rendu au stade de la construction.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Dans l'état où en sont les choses, la réalisation du projet, si elle se poursuit, supposera l'utilisation de toute la bordure sud de la rue Fleet, de Spadina à Rees.

M. GRIFFITH: Oui. Je puis dire toutefois que, bien que les plans de l'auto-route ne soient pas définitivement arrêtés quant à la section du centre de la ville, les plans proposés par les commissaires du havre de Toronto prévoient quand même l'utilisation d'une partie du terrain que voici, au nord de ce parc-ci de triage, ce qui laisserait pour disposition ultérieure une bande de terre d'une très faible valeur commerciale.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Votre explication est très bonne. Selon les plans d'aménagement routier établis pour la région, c'est l'endroit où la rampe descendante pourrait aboutir.

M. GRIFFITH: Oui. Il y a l'équivalent de la rue Fleet, c'est-à-dire la voie existante, et la structure surélevée avec rampe descendant à l'est de l'avenue Spadina. En dressant nos plans, nous avons cherché le plus possible à protéger la section centrale des quais. Cela suppose l'élargissement de la rue Fleet et l'utilisation de la partie nord des terrains que voici.